



Dans le cadre de l'appel à la grève pour le 10 mai 2021, l'intersyndicale DGFIP relayée par l'intersyndicale de la DDFIP 87, a dégagé une plateforme revendicative qui s'articule autour de 4 thèmes :

- Renforcer les droits et garanties pour les personnels
- condition de travail et télétravail
- pouvoir d'achat et rémunération
- missions et structures

1. Renforcer les droits et garanties pour les personnels

Au regard des évolutions constantes de l'administration, les droits et garanties sont les premières cibles de remise en cause continue pour que les personnels s'adaptent aux réformes. En complément des combats à mener contre la destruction du réseau de notre administration, nous devons obtenir ensemble le maximum de garanties pour tous les personnels de la DGFIP :

- le droit à mutation pour convenance personnelle selon des règles claires et transparentes
- le retour à l'affectation la plus fine possible dès le mouvement national
- une formation adaptée avant l'affectation ou la prise de poste
- la suppression des postes au choix ou à défaut des instances dédiées avec un suivi transparent
- la limitation des postes à profil
- la promotion au grade supérieur dès lors qu'ils remplissent les conditions statutaires
- le développement d'une réelle politique de promotion interne
- une réelle politique de recrutement hors contractuels
- le comblement des postes vacants par des recrutements de fonctionnaires par voie de concours
- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique qui a, entre autres, réduit le champ de compétences des CAP lié à la mobilité et aux promotions et permet le recrutement des contractuels sur des emplois pérennes

2. Conditions de travail, télétravail et crise sanitaire

La crise sanitaire a mis en exergue les conditions de travail dégradées traduites dans le cadre de l'observatoire interne : perte de repères, perte de confiance, sentiment de ne pas être acteur... L'augmentation des charges de travail conduit à une explosion des heures écrêtées. La mise en place rapide mais nécessaire du télétravail dans le cadre de la pandémie a mis en relief la limite de cette nouvelle organisation de travail. Pour l'intersyndicale, le volontariat et la réversibilité doivent être respectés.

- L'arrêt du NRP et des suppressions d'emploi à la DGFIP, avec des renforts pour les nouvelles structures

- Une véritable politique de prévention des risques par l'administration.
- Un encadrement de proximité suffisamment calibré en nombre pour le soutien technique aux agents, et adapté pour les apprentis et services civiques.
- La fin de la dictature statistique dans l'exercice des missions.
- Le maintien et renforcement des prérogatives des CHSCT qui ont largement démontré leur utilité dans cette période de crise.
- Des moyens accrus en acteurs de la santé et sécurité au travail.
- La mise en oeuvre systématique de la protection fonctionnelle due aux agents.
- Un télétravail encadré, volontaire, respectant la durée légale de travail suivant le dispositif des horaires variables, avec indemnisation des dépenses engagées par l'agent.
- Le respect de l'espace de travail de l'agent, sans mise en place de « flex desk » ou autre espace de «co-working» et en finir avec les «open space».

Depuis le début de la pandémie, de nombreux collègues présents physiquement à leur poste de travail ont assuré les missions non télé-travaillables et notamment l'accueil du public. Il faut noter le cas particulier des Trésoreries hospitalières qui n'ont pas fermé leur porte. Malgré une amélioration significative, les mesures de protection des personnels et des usagers demeurent perfectibles.

3. Revaloriser le pouvoir d'achat en agissant sur la rémunération et les promotions internes

En 20 ans, l'inflation a augmenté de 33% alors que le point d'indice n'a évolué que d'environ 9,9% ! Le seul gel du point d'indice au regard de l'inflation conduit à une perte de 23,4 points de pouvoir d'achat depuis 2000 ! En complément de la nécessaire revalorisation du point d'indice qui relève du ministère de la fonction publique, tous les régimes indemnitaires doivent donc être revalorisés à due concurrence des pertes liées à l'inflation.

- La revalorisation significative du point d'indice
- la revalorisation de l'ACF et l'attribution de 20 points par an à l'ensemble des personnels, soit 90€ par mois.
- La revalorisation de l'IMT à 200€ avec application du taux normal de pension civile
- l'attribution d'une indemnité télétravail de 50€ mensuels
- l'abandon de la rémunération au mérite
- l'arrêt des suppressions d'emplois
- un volume de promotions en hausse
- plan de qualification de C en B et de B en A

4. Préserver des chaînes de travail cohérentes au service des missions

Les différentes réformes passées ou en cours associées à la dématérialisation outrancière d'un grand nombre de nos process de travail ont mis à mal nos chaînes de travail et par voie de conséquence la qualité des missions.

- Pause des réformes et bilan contradictoire sur nos missions et leurs conditions d'exercice

- maintien et renforcement des services de pleine compétence sur l'ensemble du territoire
- gestion du dossier par implantation géographique du contribuable
- retour à une séparation claire entre l'ordonnateur et le comptable
- gestion par un même comptable des missions de conseil et de comptabilité avec des moyens adaptés à ses charges
- maintien des missions transverses au sein de la DGFIP (RH, informatique, ..)

5. Des structures de proximité au service de l'exercice des missions

La crise a mis en lumière les carences visibles de l'État dont on peut dire qu'en la matière, il s'est en quelque sorte rendu lui-même impuissant par la diminution constante des moyens et implantations de ses services déconcentrés. Et pourtant, à rebours des leçons de cette crise qui a remis en lumière le besoin de proximité, la DGFIP persiste à continuer dans la mise en oeuvre de réformes consistant à éloigner davantage ses services de l'usager, des collectivités territoriales et donc des élus locaux.

- Retour du recouvrement de l'impôt par la DGFIP
- maintien ou ré-internalisation des missions
- structures de proximité adaptées aux besoins de la population avec les emplois nécessaires
- arrêt du NRP et réimplantation des services de pleine compétence sur l'ensemble du territoire
- maintien et renforcement de l'accueil de proximité
- retour de la cohérence au sein de la chaîne SPL en réimplantant des trésoreries intégrant les missions de conseil et de comptabilité
- renforcement des structures de proximité participant à la chaîne du contrôle fiscal : SIE, SIP, PCE, PCRP, BCR, BDV
- redéploiement des services RH au sein des directions locales pour une gestion au plus près des agents
- maintien des structures départementales pour allier proximité et organisation régionale et nationale

Même si la grève est un lundi, aucun jour de grève ne sera prélevé au titre du samedi et du dimanche

Toutes et tous en grève le 10 mai 2021
Toutes et tous sur les marches de Cruveilhier
(côté cantine) le 10 mai à 10 heures

